

# ASSEMBLÉE NATIONALE

3 février 2015

---

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 2529)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL825

présenté par  
M. Dussopt, rapporteur

-----

### ARTICLE 5

À l'alinéa 34, substituer aux mots :

« son entrée en vigueur »

les mots :

« sa promulgation »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.